

Arrêté n° 3510-2026/VR/DRH/DEC fixant la liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe organisé en Polynésie française au titre de l'année 2026

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-17 à L325-20 ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. André CANVEL ;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;
- VU l'arrêté n° 02101-2026 du 7 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de la Polynésie française, au titre de l'année 2026 ;
- VU l'arrêté du 24 avril 2026 portant nomination du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2026 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe - session 2026, en date du 27 mai 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 La liste des candidats déclarés admis, par ordre de mérite, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe organisé en Polynésie française au titre de l'année 2026, s'établit comme suit :

NOM	NOM D'USAGE	PRENOM	Rang
HURIA		MANATE	1
KACHLER	BERTHO	MAEVA	2
TEOTAHU		MARTHE	2
TAUARO	OTOMIMI	TETUANUI	4
TAAREA		TERATA	5
TAHIATUTUTAPU		PAUL	5
VIRIAMU		VATEA	5
TEARIKI		TETA	8
RAUFAUORE	YU	TIRITA	9
ROCHETTE		MAHURUARI	10

Article 2 Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 27 mai 2026

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines



Pascal BENOIT

